



# Compte rendu provisoire

Quatre-vingt-dixième session, Genève, 2002

## Onzième séance

Jeudi 13 juin 2002, 10 h 45

Présidence de M. Hussain et de M. Rampak

### RATIFICATION

DE DEUX CONVENTIONS INTERNATIONALES DU TRAVAIL  
PAR LA SUÈDE ET LE BURUNDI

*Original anglais:* Le PRÉSIDENT (M. HUSSAIN) – Avant de reprendre le débat sur le rapport du Président du Conseil d'administration et le rapport du Directeur général, je donne la parole au Greffier de la Conférence pour qu'il nous fasse une communication.

*Original anglais:* Le GREFFIER de la CONFÉRENCE – J'ai le plaisir de vous informer que, le 10 juin 2002, le Directeur général du BIT a enregistré la ratification par la Suède de la convention (n° 175) sur le travail à temps partiel, 1994.

Le Directeur général a également enregistré la ratification par le Burundi de la convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999.

### RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL: DISCUSSION (*suite*)

*Original anglais:* M<sup>me</sup> TOKARSKA-BIERNACIK (*déléguée gouvernementale, Pologne*) – Je tiens à féliciter le Président à l'occasion de son élection, et je suis convaincue que, sous sa conduite, nous atteindrons nos objectifs qui sont très ambitieux.

Les rapports présentés par le Directeur général et par le Président du Conseil d'administration font état des activités de l'Organisation pendant la période 2000-2002. L'un comme l'autre portent sur la mise en œuvre des objectifs stratégiques de l'Organisation. Je tiens à préciser que les objectifs en matière de politique sociale du nouveau gouvernement de la Pologne, qui a été récemment élu, correspondent à ceux de l'OIT.

La Pologne connaît à l'heure actuelle des difficultés économiques et sociales, caractérisées par le chômage et par un ralentissement de la croissance économique. C'est la raison pour laquelle le gouvernement doit redoubler d'efforts dans ces domaines. En conséquence, il y a toutes les chances que les conditions de travail de nos citoyens s'améliorent et que nous parvenions à un développement démocratique, équilibré et socialement acceptable pour la Pologne.

L'objectif stratégique de la politique économique de la Pologne consiste à créer une infrastructure institutionnelle, organisationnelle et financière propice à la croissance de l'emploi et à une meilleure sécurité sociale, et ceci en mettant en place une assise stable pour assurer le fonctionnement du système, tout en

assurant les conditions nécessaires au dialogue et à la coopération avec tous les partenaires sociaux.

Pour atteindre ces objectifs dans les conditions actuelles, le gouvernement a adopté en janvier dernier une stratégie sociale et économique intitulée «Esprit d'entreprise, développement, travail». La mise en œuvre de cette stratégie vise à relancer l'esprit d'entreprise chez les Polonais, car ceci est crucial si l'on veut favoriser la croissance économique, notamment en éliminant les charges qui pèsent sur les petites et moyennes entreprises naissantes. Une composante essentielle de la stratégie gouvernementale est le programme «D'abord et avant tout l'esprit d'entreprise». Parmi ses principaux éléments, je citerai l'adaptation de la législation du travail aux conditions économiques et sociales, les programmes «Premier emploi» dont l'objectif est d'aider les jeunes diplômés à trouver leur premier emploi et également la mise à jour de la Stratégie nationale pour l'emploi et pour la mise en valeur des ressources humaines pour la période 2000-2006. Cette stratégie comprend des mesures visant à réduire le chômage et à accroître l'emploi dans les régions rurales du pays et permettra aussi de mettre en œuvre la stratégie intitulée «Esprit d'entreprise, développement, travail».

Pour appliquer cette stratégie, le Fonds du travail sera réformé pour en accroître l'efficacité et pour qu'il puisse bénéficier sans difficulté de l'appui dispensé par le Fonds social européen. L'organisation financière et juridique actuelle du fonds ne permet pas d'appuyer les initiatives locales. Le système de dépense en vigueur encourage le maintien d'un taux élevé de chômage. C'est pourquoi nous devons revoir notre définition des mesures actives sur le marché du travail pour les mettre en accord avec les normes correspondantes de l'Union européenne.

La mise en œuvre de ces changements exigera des amendements au Code du travail. Ces amendements seront pleinement conformes à la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail ainsi qu'aux conventions fondamentales ratifiées par la Pologne. L'objectif de ces changements est d'abaisser le coût de la main-d'œuvre grâce à une flexibilité accrue de la législation du travail et à la réduction des charges administratives inutiles, en particulier celles qui pèsent sur les petites et moyennes entreprises. Nous sommes convaincus qu'à longue échéance ces changements seront propices à un esprit d'entreprise plus affirmé et conduiront à la création de nouveaux emplois, ce qui fera baisser le chômage.

Les plans gouvernementaux que je viens d'exposer se fondent sur un dialogue social effectif aux niveaux national, régional et sectoriel. Le cadre institutionnel de ce dialogue a été mis en place en juillet 2001 grâce

à la loi sur la Commission tripartite pour les affaires économiques et sociales.

En outre, le gouvernement de la Pologne a également l'intention de publier un document intitulé «Principes du dialogue social», de créer en 2003-2005 des institutions bilatérales de dialogue social afin de renforcer le dialogue social autonome et d'aider à la préparation des partenaires sociaux pour qu'ils puissent entamer un dialogue social à l'échelle européenne.

Le gouvernement a aussi l'intention de renforcer la pratique du dialogue social et de créer un climat propice à ce dialogue tout en l'étayant grâce à un appui professionnel. Le gouvernement de la Pologne estime qu'il est nécessaire de prendre des mesures réglementaires qui viendront renforcer les organisations de partenaires sociaux, lever les obstacles qui empêchent la négociation de conventions collectives et améliorer le système de règlement collectif des conflits du travail.

J'aimerais saisir cette occasion pour exprimer les profonds et sincères remerciements de mon gouvernement pour l'appui apporté par l'OIT à la Pologne face à ces tâches pressantes et également dans le cadre de l'accession de la Pologne à l'Union européenne. Je suis convaincue que la mise en œuvre de la nouvelle édition du programme de coopération technique entre la Pologne et l'OIT, programme qui a été signé le 22 mai dernier, contribuera grandement à la réalisation des objectifs de politique sociale de mon gouvernement.

Nous pourrions dire que cette année est l'année de l'enfant dans le système des Nations Unies. Au mois de mai, une session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée aux enfants s'est tenue à New York. Les enfants sont aussi au centre du rapport du Directeur général. J'ai le grand plaisir de vous informer que le Président de la République polonaise vient de ratifier la convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999.

La mondialisation est un thème présent dans tous les rapports préparés pour la Conférence cette année. La Pologne a accueilli avec satisfaction la création de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation. Je tiens une fois de plus à faire part de l'appui de la Pologne pour les travaux menés par cette commission à l'effet d'atténuer les résultats négatifs de la mondialisation, en particulier pour les pays en transition.

*Original arabe: M. NEFFATI (ministre des Affaires sociales, Tunisie, s'exprimant au nom de l'Union du Maghreb arabe) – Au nom de Dieux, Clément et Miséricordieux, je tiens tout d'abord à féliciter M. Jean-Jacques Elmiger, Secrétaire d'Etat au gouvernement fédéral suisse, pour son élection à la présidence de la Conférence, ainsi que les autres membres du bureau en leur souhaitant succès et réussite dans leurs tâches.*

Je voudrais exprimer également ma considération à M. Juan Somavia, Directeur général du BIT, pour les efforts déployés en vue de réaliser les objectifs que cette prestigieuse organisation s'est assignés et qui se sont concrétisés encore une fois par la qualité des rapports soumis à la Conférence. Ces rapports, riches en informations, répondent aux domaines d'intérêt des partenaires sociaux.

Nous souhaitons que les excédents budgétaires enregistrés cette année soient utilisés, comme l'a proposé le Directeur général, pour appuyer les programmes

de coopération au bénéfice des pays en développement, et en particulier pour la promotion de l'emploi et l'élimination des poches de pauvreté.

Nous soutenons, par ailleurs, la création de la Commission mondiale pour la dimension sociale de la mondialisation et formulons l'espoir qu'elle puisse réaliser les objectifs qui lui ont été fixés.

Le rapport présenté par le Directeur général sur la situation des travailleurs arabes en Palestine et les autres territoires arabes occupés reflète clairement la situation dramatique que vit le peuple palestinien dans toutes ses catégories et les répercussions néfastes et graves de l'occupation et de la colonisation sur les partenaires sociaux ainsi que les dégâts désastreux subis par les êtres humains, les propriétés et l'infrastructure de base.

Si nous soutenons les recommandations du Directeur général, particulièrement la création d'un fonds pour l'emploi et la protection sociale, nous pensons que l'OIT est à même d'assumer un rôle plus important d'autant plus qu'elle représente la conscience sociale universelle et qu'elle ne cesse d'appeler à offrir un travail décent pour tous et à consolider la paix sociale et les droits fondamentaux au travail pour tous les travailleurs.

Nous sommes persuadés que l'Organisation est capable d'assumer un rôle plus effectif pour la paix et l'éradication des causes de détérioration de la situation du peuple palestinien, surtout qu'elle a prouvé sa compétence lorsqu'elle a pris position d'une manière ferme pour l'élimination du régime de discrimination raciale en Afrique du Sud.

Le rapport du Directeur général sur le travail des enfants est clair et global, et je voudrais rendre hommage à cette occasion au rôle de l'OIT pour aider à l'élimination du travail des enfants dans le monde. Nul doute que le renforcement des programmes de coopération technique au profit des pays confrontés à une telle situation contribuera à l'éradication de ses causes.

La Tunisie, sous la conduite du Président de la République Zine El Abidine Ben Ali, a pris conscience très tôt de l'importance de l'approche universelle des droits de l'homme, particulièrement à travers la protection des droits de l'enfant dans divers domaines. A cet effet, elle a pris l'initiative de développer sa législation et compte parmi les premiers pays à avoir promulgué un code de protection de l'enfance et ratifié la convention internationale du travail n° 182 sur les pires formes de travail des enfants.

La Tunisie a également œuvré en vue de concrétiser les droits de l'enfant dans la pratique et d'éliminer les causes du travail des enfants. Elle a adopté à cet effet plusieurs mécanismes de mise en œuvre et de suivi, dont la création d'un corps de délégués de protection de l'enfance et l'institution de la scolarisation obligatoire et sa généralisation; ainsi, le taux de scolarisation a-t-il atteint approximativement 100 pour cent.

Je voudrais également citer la multiplication des programmes de développement et leur diffusion dans les différentes régions du pays et, parmi les différentes catégories de la société, ce qui a permis de faire baisser le taux de pauvreté à 4,2 pour cent et de mettre en place une couverture sociale qui a atteint 84 pour cent.

Nous sommes convaincus que l'élimination effective du travail des enfants exige l'éradication de ses causes et le renforcement des principes de solidarité aux niveaux international et national. Nous considé-

rons que l'OIT a un rôle prépondérant dans ce domaine.

La Tunisie est fière d'être un pays de dialogue, de tolérance et de solidarité et elle est soucieuse de concrétiser ces principes dans les différents domaines.

C'est ainsi que notre pays a vécu dernièrement un dialogue élargi au niveau politique qui s'est concrétisé par un référendum populaire portant sur l'amendement de la Constitution, et ce pour la première fois de son histoire. Les amendements adoptés visent à enraciner la pratique démocratique, le multipartisme et le renforcement de la participation de la société civile à la vie publique, ainsi que la consolidation des principes de solidarité, ce qui permet d'établir les fondements de la République de demain.

La Tunisie a également engagé actuellement un dialogue global au niveau social par un nouveau round de négociations sociales dans les secteurs public et privé, et ce pour la cinquième fois consécutive depuis 1990 après que les quatre rounds précédents aient débouché sur des acquis sociaux importants. Ce nouveau round de négociations a été entamé en dépit des défis découlant de la mondialisation de l'économie, des aléas climatiques et de la situation difficile que connaît le monde du fait des répercussions négatives des événements du 11 septembre dernier.

Ces négociations constitueront un jalon supplémentaire dans le renforcement des relations de confiance entre les partenaires sociaux et la consolidation de la politique contractuelle que notre pays a choisie comme voie pour développer les relations professionnelles.

*Original arabe:* M. MUHESEN (*ministre du Travail, Jordanie*) – Au nom de Dieu, Clément et Miséricordieux, j'ai le plaisir de féliciter le Président à l'occasion de son élection à la présidence de cette session de la Conférence. Son élection vient couronner son expérience ainsi que sa sagesse dans la direction des travaux de la Conférence; nous lui souhaitons plein succès.

Monsieur le Président, la Jordanie, sous la conduite de son roi Abdallah II, estime que la voie suivie pour promouvoir la démocratie et les droits de l'homme favorise les principes fondamentaux énoncés dans la Constitution de l'OIT, dans la Déclaration de Philadelphie, la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail et dans les normes internationales du travail. La Jordanie a toujours cru au rôle primordial du dialogue démocratique entre les partenaires sociaux que sont le gouvernement, les organisations d'employeurs et les organisations de travailleurs pour réaliser un équilibre entre les différents intérêts et pour corriger les déséquilibres dans un esprit de consultation et de confiance mutuelles.

La Jordanie est entrée au cours des dernières années, sous la conduite de Sa Majesté qui a lancé un vaste programme de modernisation, dans une ère nouvelle pour répondre aux besoins de changement à tous les niveaux et dans différents domaines, exprimant ainsi sa capacité d'adaptation dans son effort de restructuration économique, sociale et en matière de développement.

Le dialogue démocratique entre les partenaires sociaux en Jordanie a entraîné des résultats concrets et positifs dans différents secteurs du travail et de la production. C'est ainsi qu'un Code de travail moderne a été promulgué conformément aux normes internationales du travail. Ensuite, notre législation sur la sécu-

rité sociale et les systèmes d'assurance contre les maladies professionnelles et les accidents du travail a été modernisée. En ce qui concerne la coopération technique avec les organisations et organismes internationaux, la Jordanie collabore actuellement avec le Programme international pour l'abolition du travail des enfants (IPEC). Nous avons ainsi pu mettre au point une stratégie nationale pour lutter contre ce phénomène et former à cet effet le personnel nécessaire. D'un autre côté et, en collaboration avec le Fonds de Développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM), les mesures nécessaires sont prises afin d'améliorer la vie des travailleuses migrantes et d'élaborer la législation nécessaire pour réglementer leur travail et sauvegarder leurs droits. La Jordanie collabore aussi avec l'OIT dans le cadre du projet du dialogue social tripartite, en vue de renforcer le dialogue entre les partenaires sociaux.

Les dirigeants de la Jordanie sont convaincus que l'investissement dans le facteur humain, dans l'éducation et la formation est un investissement qui porte sur le présent et l'avenir de la Jordanie. C'est ainsi que le niveau des travailleurs a été amélioré et que ces derniers ont pu bénéficier d'une protection juridique et sociale suffisante ainsi que du droit d'organisation et de la liberté syndicale.

Nous tenons à remercier le Directeur général pour les efforts qu'il a déployés, en particulier pour envoyer une mission d'évaluation de la situation en Palestine dans les territoires arabes occupés. Nous appuyons les recommandations du rapport qui soutiennent la résistance du peuple palestinien face aux répercussions du chômage, au manque de possibilités d'emploi et aux effets néfastes de l'embargo et des sanctions collectives économiques imposés par Israël à l'encontre de nos frères en Palestine. Nous pensons qu'il est indispensable d'accroître l'assistance technique et financière aux partenaires sociaux sur ces territoires.

*Original anglais:* M. TUNHAMMAR (*conseiller technique et délégué suppléant des employeurs, Suède*) – Tout d'abord, je souhaiterais féliciter le Président ainsi que les Vice-présidents de la Conférence pour leur élection. Je souhaiterais également féliciter le Directeur général de son rapport fort impressionnant. Au cours de l'année écoulée, la mondialisation n'a cessé d'être un thème brûlant. Les attaques terroristes du 11 septembre ont amené certains à remettre en question les bienfaits de l'ouverture des frontières et des sociétés. La montée de la xénophobie et des partis politiques nationalistes en Europe se nourrit de ces craintes.

Nous ne partageons pas ce point de vue. A notre avis, il est d'une importance capitale que les entreprises et les travailleurs se déclarent clairement en faveur d'une société ouverte, d'une société mondialisée, ouverte aux peuples de tous les pays mais également au commerce, aux investissements et aux idées venant de l'étranger, car l'ouverture est au cœur de la mondialisation et au cœur de l'entreprise et de l'entrepreneuriat.

Au cours des dernières décennies, le monde a connu progressivement un plus grand degré d'ouverture. Les barrières commerciales se sont abaissées et, partout, les transactions commerciales ont augmenté. Les pays qui se sont ouverts au monde ont vu leur activité économique croître, en conséquence de quoi des millions de personnes qui endurent ce qui semble

être une pauvreté et sans espoir vivent maintenant plus en sécurité et mieux qu'auparavant.

Le monde est de plus en plus ouvert, mais si beaucoup de progrès ont été réalisés pour promouvoir la liberté de mouvement des capitaux et du commerce, la liberté des personnes de vivre et de travailler là où elles peuvent trouver un emploi continue d'être très limitée.

Promouvoir la migration de la main-d'œuvre est l'un des défis majeurs que nous devons relever à l'avenir. La Confédération patronale suédoise que je préside a milité l'an dernier en faveur d'une législation plus libérale pour les étrangers venant travailler en Suède. Dans les années à venir, la Suède et de nombreux autres pays occidentaux seront confrontés à une pénurie de main-d'œuvre. Dans le même temps, la natalité explose dans de nombreux pays en développement. Ainsi donc, je suis convaincu que le monde a besoin de plus de migration de main-d'œuvre, non l'inverse.

Le rôle de l'OIT consiste à promouvoir la dimension sociale de la mondialisation et à favoriser une plus grande ouverture. La législation et la pratique de tous les pays doivent être révisées pour permettre l'ouverture des marchés, des biens, des capitaux et de la main-d'œuvre.

La Confédération patronale suédoise est fermement attachée aux normes fondamentales du travail de l'OIT qui sont des instruments importants pour promouvoir les aspects éthiques et sociaux de la mondialisation, et il est vital que ces conventions soient ratifiées par un plus grand nombre d'Etats Membres de l'OIT. L'Organisation doit poursuivre l'élaboration de normes, et, je pense que ce travail pourrait être poursuivi dans le contexte de l'Agenda pour l'emploi de l'OIT.

Enfin, l'OIT devrait également s'efforcer d'intégrer une perspective mondiale dans toutes ses conventions. Les conventions de l'OIT devraient fournir une protection fondamentale pour l'ensemble des travailleurs, indépendamment de l'endroit où ils sont employés.

*Original russe: M. NAGIYEV (ministre du Travail et de la Protection sociale, Azerbaïdjan) – Avant tout, permettez-moi d'exprimer ma reconnaissance à tous les organisateurs de la Conférence et au Directeur de l'OIT pour m'avoir donné la possibilité d'intervenir devant cette auguste assemblée.*

Le rapport du Directeur général, intitulé *Un avenir sans le travail des enfants*, couvre des problèmes pressants. En fait, notre avenir dépendra de la manière dont nous allons élever nos enfants et de la façon dont nous allons prendre soin d'eux.

La République d'Azerbaïdjan a adopté toute une série de normes internationales fondamentales pour la protection des droits des enfants, notamment la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant ainsi que des conventions internationales sur l'emploi en rapport avec les enfants.

Après la proclamation de l'indépendance de la République d'Azerbaïdjan, cette dernière a mis en œuvre un certain nombre de mesures visant à mettre en conformité sa législation nationale avec les normes internationales dans le domaine de la protection des droits des enfants. En ce sens, de nouvelles lois ont été adoptées, notamment la loi sur les droits des enfants et la loi sur la protection sociale des orphelins et des enfants soustraits à la garde de leurs parents.

Aujourd'hui, l'Azerbaïdjan a ratifié 54 conventions de l'OIT, dont sept conventions fondamentales de l'OIT, et à l'heure actuelle, des travaux préparatoires sont en cours en vue de la ratification de la convention n° 182 sur les pires formes de travail des enfants. L'OIT a souligné, à plusieurs reprises, les mesures positives prises par l'Azerbaïdjan aux fins de l'application des normes internationales du travail dans la législation nationale.

Toutefois, comme vous le savez, nous sommes en train d'élaborer le statut de notre Etat et nous menons nos réformes économiques et sociales dans des circonstances exceptionnelles. Vous n'ignorez pas qu'à la suite de l'agression de l'Arménie, 20 pour cent du territoire de la République d'Azerbaïdjan sont encore sous occupation. Un habitant sur huit est réfugié ou déplacé sur le territoire intérieur. Trente pour cent d'entre eux sont des enfants. Dans ce conflit, 4 959 personnes sont portées disparues, dont 69 enfants et 320 femmes. Des citoyens d'Azerbaïdjan ont été faits prisonniers ou pris en otage, brutalisés, torturés, blessés et tués. Les enfants d'âge scolaire nés sous la tente et vivant encore sous la tente dix années après réalisent que leurs droits ne sont pas protégés. Ils veulent retourner sur leur terre.

Naturellement, il n'est pas possible de régler ces problèmes simplement en légiférant, car leur solution dépend de la situation économique du pays et de la question de savoir si la communauté internationale adoptera une position équitable sur les problèmes à régler. Nous continuons cependant à mener les politiques adoptées au moment de l'indépendance et nous mettons en œuvre toute une série de réformes sociales, économiques et administratives.

Dans le domaine de l'emploi, nous avons adopté une nouvelle loi sur l'emploi fondée sur les normes internationales.

Afin de résoudre les problèmes des peuples les plus vulnérables, tels que les réfugiés et les personnes déplacées, les invalides, les jeunes et les femmes, notre service national de l'emploi met en œuvre une politique active de l'emploi, y compris de nouveaux programmes flexibles et complets pour l'emploi, encourage l'emploi indépendant et organise des cours de formation professionnelle. Des foires à l'emploi sont organisées régulièrement et les bureaux de placement fonctionnent normalement.

La privatisation du secteur agricole est achevée. Cependant, le manque de technologie dans le domaine agricole entrave les efforts pour accroître la production. L'appui de l'OIT pour créer et développer des coopératives agricoles serait donc très utile et particulièrement opportun.

La réforme du système de pension et de l'assistance sociale a été engagée. Elle passe par la création d'un système de plans d'épargne-retraite individuels et par l'établissement du principe d'une assistance sociale plus ciblée.

L'agression arménienne et les conditions de vie insupportables dans les tentes ont eu pour effet d'accroître le taux d'incapacité chez les enfants. Nous avons beaucoup d'orphelins en Azerbaïdjan, et je voudrais saisir cette occasion pour exprimer ma gratitude à SOS Kinderdorf, à la Croix-Rouge et à l'UNICEF pour le soutien qu'ils apportent à l'Azerbaïdjan face à ce problème. Un village d'enfants SOS a déjà été aménagé en Azerbaïdjan, et un autre est en construction.

La stratégie de lutte contre la pauvreté mise en œuvre par l'Azerbaïdjan consiste à promouvoir l'em-

ploi, à créer un système d'assistance sociale ciblée, à améliorer la protection sociale des personnes vulnérables, y compris les enfants, à intégrer les enfants handicapés, à repérer les cas de travail des enfants. Le programme de coopération signé entre l'OIT et l'Azerbaïdjan pour la période 2001-02 prévoit l'élaboration de stratégies nationales sur la sécurité au travail, la création d'un centre national d'information sur la sécurité du travail, l'amélioration de notre système d'inspection du travail et la promotion d'un dialogue social. D'autre part, la création d'un centre de surveillance du travail des enfants a été planifiée avec le PNUD. Je pense que l'OIT pourrait aider à fournir des méthodes de recherche modernes et à créer une base de données pour ce centre.

Je pense qu'en se fiant aux méthodes démocratiques la République de l'Azerbaïdjan développera une coopération féconde avec cette auguste organisation pour faire respecter les principes fondamentaux de l'OIT au niveau national. Saisissant cette occasion, nous aimerions vous féliciter de la Journée internationale de la lutte contre le travail des enfants, qui a été célébrée le 12 juin dernier.

*Original anglais: M. SMITH (délégué gouvernemental, Jamaïque)* – Mesdames et Messieurs, nous félicitons l'OIT de promouvoir l'application universelle des principes et objectifs du travail décent dans le secteur informel qui est actuellement en expansion. C'est une décision d'une importance considérable.

L'existence du secteur informel dans notre juridiction et notre région est due à des causes multiples; une population active grandissante, un changement dans les relations d'emploi se traduisant par des accords de travail à temps partiel au détriment de ceux à temps complet, des barrières et des contraintes dans le secteur formel, la récession et l'impact des politiques d'ajustement structurel n'en sont que les causes principales. En vérité, les gouvernements régionaux ont toléré une certaine activité informelle comme moyen de réduire le chômage visible tout en accordant un traitement préférentiel au secteur moderne.

Ce groupe de travailleurs «atypiques» fonctionne sans représentation collective sur le travail du marché. Entre autres, ils doivent faire face à des perspectives d'emploi instables et irrégulières. Ils opèrent en dehors des cadres juridiques réglementaires, avec une faible protection juridique et sociale. Ils sont confrontés à la discrimination pour l'accès aux ressources productives. Quelles que soient les contributions positives qu'ils peuvent apporter à la production nationale, on les considère comme des concurrents déloyaux des entreprises officielles. Ils ont tendance à faire cavalier seul en évitant les règles du marché, les coûts d'entreprise et certaines obligations de l'Etat. Mais par-dessus tout, ils souffrent du déficit de travail décent, ce qui signifie de plus grands risques pour la santé, la réduction et l'érosion des droits, l'exclusion sociale et le déni de la protection sociale. Cette déconnexion par rapport aux pratiques gouvernementales telles que le dialogue social, renforce le risque de pauvreté et de dépendance. Certains travailleurs du secteur informel sont également soumis à des contraintes localisées parce qu'ils travaillent dans des locaux résidentiels urbains, en plein air, dans des espaces inadaptés et, sans être protégés contre les accidents du travail.

La Jamaïque souscrit pleinement à l'ordre du jour de l'OIT, visant à commencer cette transition vers un travail décent et durable dans le secteur informel. Le

point de départ doit être la conception d'une stratégie de partenariat intégrée et globale fondée sur les services d'appui qui fournissent des possibilités et des stimulants appropriés.

Le cadre d'action de l'OIT mérite d'être mené avec sérieux, les partenariats public-privé en sont certainement la clé. Les droits du travail doivent être améliorés et des projets créateurs d'emplois développés. Il faut investir davantage dans les connaissances, les compétences et la protection sociale. La priorité doit être donnée aux principes de bonne gouvernance, tels que l'application des contrats et la protection des droits de propriété.

Le développement et l'expansion des micro-entreprises est un instrument clé. Ces interventions aident à réduire les risques liés à «l'aspect informel» et aux «déficits de travail décent».

La transition visant à éliminer «l'aspect informel» prendra du temps. Elle nécessite des politiques qui promeuvent l'efficacité économique mais qui doivent éviter la dépendance fondée sur les mécanismes de marchés purement internationaux.

Les stratégies pour ajuster les pratiques culturelles doivent avoir trait aux circonstances contextuelles. Il faut résister à la tentation consistant à opter pour des solutions anciennes. Les lacunes en matière de recherche sur le secteur informel doivent être comblées. Une orientation et une assistance techniques doivent être fournies, mais la mise en œuvre du potentiel de développement du secteur informel ne pourra aboutir qu'en changeant la situation politique mondiale et commerciale qui milite à l'heure actuelle contre les Etats les plus pauvres.

La Jamaïque appuie sans réserve les objectifs de développement énoncés dans le thème de la Conférence de la 90<sup>e</sup> session de la CIT et nous demandons une mise en œuvre et des approches pragmatiques ne laissant pas de côté les Etats pauvres.

*Original arabe: M. DJILANI (délégué des employeurs, Tunisie)* – Au nom des employeurs tunisiens, je voudrais féliciter le Président pour son élection à la présidence de la Conférence et lui souhaiter plein succès dans sa tâche. Je voudrais également remercier Monsieur le Directeur général, Juan Somavia, pour les efforts qu'il a déployés afin d'assurer le succès des différentes sessions de la Conférence, et pour avoir exposé les questions importantes permettant ainsi de parvenir à une vision plus claire des problèmes que le monde vit aujourd'hui.

Le principal défi que nous affrontons aujourd'hui concerne les efforts déployés pour lutter contre le chômage et assurer l'emploi pour tous et les moyens de vivre dans la dignité. La situation s'est aggravée depuis la mondialisation, l'allègement des mesures protectionnistes et l'ouverture des marchés. De nombreux changements se sont produits et les pays en développement doivent faire face à des difficultés majeures en raison des différences dans les niveaux de développement avec les pays du Nord et leur manque d'expérience dans le domaine des technologies modernes.

L'emploi est un indicateur de développement et un élément important de la stabilité sociale et politique. Il est indispensable aujourd'hui pour nos pays de garantir la compétitivité et de créer de nouveaux emplois.

La Tunisie, après avoir ratifié les différentes conventions de l'OMC et signé l'accord de partenariat avec

l'Union européenne, a essayé de surmonter les effets néfastes de la mondialisation et élaboré un projet national de formation générale visant à améliorer le rendement des institutions. En effet, la formation des travailleurs a été l'un des piliers de ce développement et nous avons encouragé l'amélioration des systèmes de formation des travailleurs. De même que des efforts ont été consentis pour inciter les entreprises à établir elles-mêmes ces programmes de formation.

D'autre part, nous avons créé un fonds de solidarité national sur la proposition du président Zine El Abidine Ben Ali, puis la Banque tunisienne de solidarité qui assure le financement de projets pour les jeunes et enfin, un fonds national pour l'emploi chargé d'aider à la formation des jeunes pour l'emploi. Gagner le pari de l'emploi est une responsabilité collective qui doit avoir pour but de renforcer les capacités compétitives des institutions.

Depuis quelques années, un nouveau concept de l'action syndicale a été développé en Tunisie, par rapport aux organisations des employeurs et aux organisations syndicales, basé sur la promotion du dialogue national et nous estimons que tous les partenaires sociaux devraient contribuer à renforcer ce dialogue afin de consolider les acquis sociaux réalisés en Tunisie, et que le président Zine El Abidine Ben Ali n'a cessé d'encourager.

Faire face aux effets de la mondialisation n'est pas un problème national, le monde a besoin aujourd'hui des efforts de tous afin de réduire les différences entre les pays du Nord et les pays en développement et d'instaurer les bases d'un développement durable. Nous apprécions les efforts déployés par l'OIT dans l'aide aux pays en développement et notamment en Afrique. Je voudrais enfin remercier l'OIT pour les efforts déployés afin de nous aider à résoudre les problèmes économiques et sociaux et les défis que nous affrontons.

*Original anglais: M. VERMEEND (ministre des Affaires sociales et de l'Emploi, Pays-Bas)* – Nos économies sont aujourd'hui marquées par la mondialisation. Les économies nationales sont de plus en plus imbriquées. Ces développements doivent aller de pair avec des politiques sociales fondées sur les normes du travail de l'OIT et sur le principe du travail décent. Ces dernières années, l'OIT s'est beaucoup employée pour mettre en œuvre sa nouvelle politique, comme il est indiqué dans l'Agenda du travail décent. Qu'il me soit permis de mentionner un certain nombre de résultats. Partout dans le monde, les normes fondamentales du travail recueillent une large adhésion. L'abolition du travail des enfants est devenue une priorité pour nombre de pays. On accorde plus en plus d'importance à la sécurité sociale, et je tiens à mentionner la mise en route de l'Agenda global pour l'emploi qui devrait stimuler la création d'emplois.

La Conférence internationale du Travail doit nous permettre de promouvoir l'Agenda du travail décent. Je me félicite que la question du travail décent et de l'économie informelle figure à l'ordre du jour de la présente session de la Conférence, car elle fait une nouvelle fois apparaître que «tous ceux qui travaillent ont des droits au travail».

Dans les pays en développement en particulier, l'économie informelle génère de nombreux emplois peu coûteux, mais ces emplois sont souvent dépourvus de toute protection juridique ou sociale. L'abolition de toutes les formes d'exploitation et des condi-

tions de travail inhumaines devrait constituer notre première priorité. Il nous faut un plan d'action concret contenant des recommandations pratiques concernant les mesures à prendre dans les domaines de la recherche, de l'information, de l'assistance technique et de la formation.

L'OIT est une organisation qui joue un rôle essentiel dans la lutte contre l'injustice. Cette année, le troisième rapport global porte le titre suivant: *Un avenir sans travail des enfants*. Le gouvernement des Pays-Bas a pris part à la lutte contre le travail des enfants et cette participation a été renforcée par notre nouveau programme de partenariat avec l'OIT. D'autres formes d'injustice appellent aussi l'attention. Mentionnons, par exemple, la situation en Birmanie. Le gouvernement birman a pris quelques initiatives dans la bonne direction; toutefois, le gouvernement néerlandais estime qu'il n'y a pas encore lieu de lever les sanctions imposées il y a deux ans.

Pour conclure, j'aurai une brève remarque à formuler au sujet du Groupe de travail sur la mondialisation. Le gouvernement des Pays-Bas attend avec intérêt les conclusions de la Commission royale sur la mondialisation, qui seront présentés à la session de 2003 de la Conférence. L'OIT doit poursuivre son travail de réflexion sur ce sujet et renforcer sa coopération avec d'autres organisations multilatérales. Un travail décent pour tous les travailleurs, qu'ils soient employés dans le secteur formel ou informel, est le défi le plus important que doit relever l'OIT, et par conséquent, les gouvernements, les ONG, les organisations d'employeurs et les syndicats devront unir leurs efforts pour atteindre cet objectif.

*Original anglais: M. MCKENNIREY (conseiller technique et délégué suppléant gouvernemental, Canada)* – Ces dernières années ont été une période tout à fait remarquable pour l'OIT. Celle-ci se trouve propulsée au cœur du changement mondial par l'émergence d'un nouveau consensus international et, parallèlement, elle se transforme de l'intérieur, pour mieux s'adapter à de nombreuses exigences nouvelles.

La Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail, adoptée en 1998, est l'expression d'un vaste consensus en ce qui concerne les droits fondamentaux que chaque homme doit pouvoir exercer, quelle que soit la région du monde où il travaille. Ce consensus englobe, nous le savons bien, non seulement tous les gouvernements mais aussi tous les syndicats et tous les employeurs de la planète.

La convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, adoptée en 1999, a été ratifiée par plus de 100 pays en l'espace de deux ans, ce qui est un fait exceptionnel. Un certain nombre de gouvernements se sont courageusement engagés à la mettre en œuvre dans un délai donné. Cet instrument, le jour où il sera effectivement appliqué, pourrait transformer l'existence de millions d'enfants partout dans le monde et nous assistons là aussi à l'émergence d'un consensus mondial tout à fait exceptionnel.

Aujourd'hui, la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation, mise en place cette année par l'OIT, s'est déjà mise au travail et progresse rapidement. La décision même de créer cette commission est aussi l'expression d'un nouveau consensus mondial.

L'OIT se transforme également au niveau interne, rassérénée par l'adoption du concept de travail décent. Les conventions et leurs mécanismes de suivi

sont en cours de modernisation, ce qui rendra l'action de l'OIT plus efficace, plus pertinente et plus utile aux gouvernements, aux travailleurs et aux employeurs dans toute une série de domaines importants. Cela vaut particulièrement pour les pays dont les besoins sont les plus impérieux.

Dans ce contexte, le Canada se félicite de l'approche constructive pratique et consensuelle adoptée par le Directeur général, M. Somavia, en ce qui concerne la situation critique des travailleurs de la Cisjordanie et de Gaza à qui l'assistance technique du BIT peut apporter un précieux soutien.

À la fin du mois de juin, le Canada accueillera le Sommet du G8, dont l'ordre du jour porte sur trois très grandes priorités: le renforcement de la croissance économique mondiale, l'établissement de nouveaux partenariats pour le développement de l'Afrique, et la lutte contre le terrorisme.

Les ministres du Travail et de l'Emploi du G8 se sont rencontrés en avril, à Montréal, pour préparer ce sommet, réunion à laquelle l'OIT a été la bienvenue. L'OIT est l'Organisation la mieux placée pour relever les défis humains que pose la mondialisation. Son mandat porte sur ce que doivent faire les travailleurs pour survivre dans ce monde, sur les conditions et les pressions auxquelles ils sont soumis et sur les possibilités qui s'offriront à eux. Indépendamment de ce que nous avons accompli jusqu'à présent, la tâche de l'OIT reste considérable.

La mondialisation exerce une pression considérable sur les gouvernements, sur les travailleurs, sur les employeurs. Cette pression est aussi forte, sinon plus forte, que celle provenant des contraintes nationales. Nous devons canaliser ces énormes pressions en nous dotant de règles internationales efficaces qui permettront à chaque pays de réussir.

Les gouvernements doivent plus que jamais coordonner leurs efforts pour garantir que la concurrence internationale leur soit favorable, et que l'économie internationale soit bien réglementée. Cette tâche est, certes, difficile mais elle est urgente et c'est la raison pour laquelle des efforts tels que ceux déployés par la Commission mondiale de l'OIT sur la dimension sociale de la mondialisation, sont si importants. Nous devons rechercher, par le dialogue, le consensus et le compromis, des idées nouvelles et réalistes, le dialogue.

Je conclurai par trois remarques: premièrement, l'OIT est sur la bonne voie, elle progresse à un rythme sans précédent. Deuxièmement un travail considérable a été fait pour dégager un consensus mondial sur les questions d'importance fondamentale et il est impératif de maintenir et d'élargir ce consensus. Troisièmement, nous devons trouver de nouvelles solutions pour répondre aux défis que pose la mondialisation, des solutions qui soient équitables et qui offrent davantage de perspectives à tous les pays. Le Canada appuie la nouvelle orientation de l'OIT et attend avec impatience les résultats des travaux de la Commission mondiale.

*Original espagnol: M. DÍAZ GUERRA (sous-secrétaire au Travail, Espagne) –* Tout d'abord je tiens à m'associer à tous ceux qui m'ont précédés pour féliciter l'Ambassadeur Jean-Jacques Elmiger pour son élection au poste de Président de la 90<sup>e</sup> session de la Conférence internationale du Travail. Nous sommes convaincus que sa présence à ce poste est garante de l'efficacité et de la bonne marche de nos travaux.

Le rapport du Directeur général nous présente les réalisations de l'Organisation pendant la période 2000-01. Cette présentation traite systématiquement des objectifs fixés par l'OIT pour une nouvelle étape, marquant l'entrée en fonction de Monsieur Somavia, Directeur général en mars 1999. À ce sujet, je tiens à souligner que dès le début, mon pays a appuyé les objectifs fondamentaux qui figurent dans le programme sur le travail décent de l'OIT, (en espagnol, il serait peut-être plus juste de dire «travail digne»), et dans la nouvelle structure du Bureau qui s'articule autour de quatre objectifs stratégiques, à savoir les normes et les principes et droits fondamentaux au travail, l'emploi, la protection sociale et le dialogue social, tout en faisant de l'égalité entre hommes et femmes et du développement, des thèmes transversaux.

L'Espagne, depuis qu'elle est devenue Membre de l'OIT en 1919, et je rappelle qu'elle a été l'un des Membres fondateurs, a manifesté une ferme volonté de respecter pleinement les principes et objectifs de l'OIT. Je rappelle que l'Espagne est l'Etat Membre qui a ratifié le plus grand nombre de conventions, 128 conventions en tout, lesquelles sont appliquées de façon satisfaisante et dans un esprit de coopération avec les autres pays Membres de l'Organisation.

Le Royaume d'Espagne apporte un soutien financier actif à l'Organisation. En effet, nous occupons le huitième rang quant au niveau des contributions au budget ordinaire et nous occupons aussi une place importante en ce qui concerne les contributions extra-budgétaires, se traduisant par notre participation au programme IPEC, ainsi que par l'appui financier que nous apportons à des dizaines de projets de coopération technique, développés principalement en Amérique latine et au Maghreb. Nous soutenons aussi la publication de nombreux ouvrages de l'Organisation en espagnol et ceci, grâce à la collaboration de l'administration espagnole. Je citerai en particulier l'Encyclopédie de médecine, d'hygiène et de sécurité au travail.

Mon gouvernement tient à apporter son appui à l'initiative du Directeur général, visant à renforcer le programme de coopération technique de l'OIT avec la Colombie. C'est la raison pour laquelle nous sommes favorables à l'idée d'affecter à ce programme une partie des excédents dégagés sur le budget ordinaire de l'OIT pendant la période 2000-01.

D'autre part, nous tenons à appuyer les efforts déployés ces derniers temps pour essayer de concilier le commerce international à l'échelon mondial, avec le respect des droits des travailleurs. L'idée étant que la libéralisation et la mondialisation croissantes dans les échanges commerciaux aillent toujours de pair avec le progrès social et avec des conditions de vie et de travail humaines.

J'aimerais maintenant faire brièvement mention des réformes que nous avons opérées dans la législation du travail espagnole, depuis la dernière session de la Conférence en juin 2001. Tout d'abord, je tiens à signaler que nous avons appliqué l'accord visant à améliorer et à développer le système de protection sociale. Cet accord a été signé avec les partenaires sociaux le 9 avril 2001. Dans le cadre de cet accord, nous avons approuvé récemment une réglementation pour mettre en place un système de retraite progressive et flexible. Cette réglementation vise à permettre aux travailleurs de rester et à les inciter dans la vie active à décider volontairement s'ils souhaitent continuer de travailler au-delà de 65 ans, âge légal de la retraite. Ce

système de retraite progressive et flexible s'inscrit dans le cadre du débat européen sur cette question et est tout à fait conforme à ce qu'ont décidé les chefs d'Etat et de gouvernements de l'Union européenne au cours du sommet de Barcelone.

J'aimerais aussi parler du processus de dialogue social que le gouvernement a lancé à la mi-avril mais qui, malheureusement, a été rejeté par les organisations syndicales. L'objectif de la réforme de la protection contre le chômage est d'améliorer le fonctionnement du marché du travail et d'inciter les chômeurs à rechercher activement un emploi. Cette réforme coïncide pleinement avec les décisions prises récemment au Sommet de Barcelone, décisions au terme desquelles la politique de l'emploi doit faire en sorte que soit adapté le régime fiscal et que les indemnités de chômage soient conçues de telle façon que le travail soit rentable et que l'on soit incité à rechercher un travail. La réforme proposée implique d'une part le maintien et la modernisation des droits à la protection contre le chômage existants, et d'autre part des améliorations importantes dans le domaine du travail, telles que la mise en place d'un système participatif de protection contre le chômage des travailleurs temporaires du secteur agricole qui, jusqu'à présent, n'en bénéficiaient pas. Par ailleurs, il s'agit d'étendre le nombre de bénéficiaires du programme d'insertion professionnelle intitulé Revenu actif d'insertion, et de mettre en place des mesures incitant les femmes à reprendre le travail après leur maternité. D'autre part, on permet aussi aux personnes de plus de 52 ans d'avoir une activité professionnelle tout en continuant de percevoir des indemnités, ce qui accroît leurs possibilités de retrouver du travail. En définitive, il s'agit de la continuité des réformes structurelles entreprises par le gouvernement espagnol depuis 1996, qui ont permis au taux de chômage de passer de 22 à 11 pour cent cette année et de créer plus de 3 millions et demi d'emplois.

En ce qui concerne la période de la présidence espagnole de l'Union européenne, pendant le premier semestre 2002, je tiens à souligner l'importance du Sommet de Barcelone. C'est à l'occasion du Conseil de l'Europe que le Sommet social s'est institutionnalisé. Enfin, je tiens à souligner que parmi les objectifs que nous avons atteints lors de la présidence, en matière de Sécurité sociale des travailleurs émigrés avec l'adoption du règlement n° 1408/71.

Enfin, l'Union européenne souhaite contribuer à la construction de la paix au Moyen-Orient et à cette fin est tout à fait disposée à appuyer la création d'emploi et le dialogue social, et la reconstruction économique de la Palestine car ceci fait partie intégrante du développement de la région. Dans le même temps, nous lançons un appel pressant à la communauté internationale pour qu'elle renforce son aide et son assistance à l'autorité palestinienne, en particulier l'aide nécessaire pour la reconstruction de son infrastructure économique et sociale.

M<sup>me</sup> QUINTIN (*représentante, Union européenne*) – Je voudrais tout d'abord féliciter Monsieur Elmiger pour son élection à la présidence et remercier Monsieur Somavia pour son excellent rapport sur l'exécution du programme de l'OIT en 2000-01. Je crois que ce rapport met en évidence trois grands thèmes avec lesquels la Commission européenne est en accord complet et qui forment l'agenda social mondial pour les années à venir. Le renforcement de la coopération

entre la Commission européenne et le BIT vient d'ailleurs concrétiser cette convergence de vues et d'analyses, et les récentes réunions entre nos deux institutions en démontrent bien toute la vitalité.

Premier thème: la promotion des droits fondamentaux. L'éradication du travail des enfants est ici un objectif central. Tous les Etats membres de l'Union européenne ont désormais ratifié la convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999. L'Union soutient ainsi les efforts du BIT, qui doit être félicité pour son rapport et sa proposition de plan d'action. Mais cette lutte s'inscrit dans le cadre global de la promotion des droits fondamentaux et de la dignité de la personne humaine au travail, comme la commission l'a souligné dans sa récente communication sur ce sujet en juillet dernier. D'ailleurs, il existe, au niveau européen, une charte des droits fondamentaux, proclamée en 2000 et que la commission vient de proposer d'incorporer dans le traité instituant la Communauté européenne. C'est aussi cet objectif qu'elle poursuit sans relâche à travers ses programmes d'aide au développement ainsi que sa politique commerciale.

Deuxième thème: la promotion de la qualité. Ici aussi, l'agenda de l'Union rejoint parfaitement celui du BIT avec le travail décent. L'objectif qu'ont proclamé les Conseils européens de Lisbonne, et plus récemment de Barcelone, est en effet de créer davantage d'emplois, et des emplois de qualité en vue de promouvoir le plein emploi. Ces Conseils européens ont adopté une approche globale de la qualité, qui inclut à la fois l'adaptation des compétences tout au long de la vie, l'implication des travailleurs dans la vie de l'entreprise, l'égalité des chances, la qualité des relations industrielles ou encore le bien-être au travail. Sur ce dernier thème en particulier, les ministres européens viennent d'approuver la nouvelle stratégie proposée par la commission visant à renforcer la prévention et à réduire les nouveaux risques tels que le stress ou le harcèlement. Je constate avec satisfaction que, de son côté, le Conseil d'administration du BIT a décidé d'inscrire une nouvelle stratégie de santé et de sécurité au travail à l'ordre du jour de la prochaine session de la Conférence en juin 2003.

Troisième thème, *last but not least*, la promotion d'une véritable gouvernance sociale mondiale. L'Union la soutient dans toutes les instances internationales et la commission a présenté la vision européenne dans sa communication de juillet 2001. Cette «gouvernance sociale» repose d'abord sur la définition d'un agenda politique intégré, associant de manière complémentaire les politiques économique, financière, commerciale, sociale ainsi que la politique de l'emploi. Elle repose ensuite sur l'implication de tous les acteurs concernés – autorités publiques, partenaires sociaux, société civile, entreprises. Ce sont ces deux principes qui fondent la stratégie de modernisation économique et sociale de l'Union, décidée à Lisbonne en mars 2000. L'engagement de tous les acteurs est donc crucial et l'Union met en œuvre tous les instruments disponibles à son service, y compris par le développement de nouvelles méthodes de gouvernance reposant sur la coordination des politiques nationales dans le cadre d'objectifs communs en matière d'emploi, de lutte contre l'exclusion et de retraite.

Par ailleurs, le dialogue social européen s'affirme grâce à des avancées importantes, avec un accord récent sur le télétravail et un autre sur le développe-

ment de la formation tout au long de la vie. On voit aussi se développer les pratiques de responsabilité sociale des entreprises, et la commission va franchir une nouvelle étape en présentant le mois prochain une communication qui devrait développer un cadre de référence pour l'action.

La Commission européenne se réjouit donc dans ce contexte de la création de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation et adresse tous ses vœux de succès à M<sup>me</sup> Halonen, Présidente de la République de la Finlande, et à M. Mkapa, Président de la République-Unie de Tanzanie, les coprésidents. Elle espère que ses travaux contribueront à dissiper les craintes qu'engendre la mondialisation et permettront de dégager des voies pour réconcilier efficacité économique et justice sociale dans ce triangle magique entre compétitivité, croissance et emploi.

La Commission européenne est prête à apporter toute sa contribution à cette initiative importante pour l'émergence d'une gouvernance équilibrée de la mondialisation.

*Original arabe: M. AL-NATSHEH (représentant, Palestine) – Au nom de Dieu, Clément et Miséricordieux.*

C'est pour moi un grand plaisir que de prendre la parole en cette enceinte. Je tiens à féliciter le Président de son élection. Je félicite également les Vice-présidents et je leur souhaite à tous un plein succès dans leur tâche. J'ai aussi le plaisir de vous transmettre à vous tous, frères et sœurs, les salutations du Président Yasser Arafat, le président de l'Autorité palestinienne, seul dirigeant du monde à se trouver assiégé par les chars israéliens dans son propre siège. Je vous transmets les salutations des enfants, des femmes, des hommes, des civils qui se font tuer chaque jour dans leur maison, que l'on abat sur eux. Recevez également les salutations des travailleurs et des travailleuses qui se font tuer aux barrages dressés par l'armée israélienne. Salutations des écoliers et des écolières, des infirmiers et des infirmières, des médecins, des femmes enceintes qui accouchent là où c'est encore possible, et des personnes malades qui meurent devant les barrières qui les empêchent d'atteindre l'hôpital. Je vous transmets aussi les salutations des paysans dont les fermes sont dévastées, ainsi que celles des travailleurs dont les moyens de production sont détruits.

Et puis j'aimerais aussi vous poser une question que tous vous adressent, à vous et aux organisations internationales, en particulier, aux organisations dont les principes sont la liberté, la démocratie et les droits de l'homme. Une question adressée par les travailleurs. Voici la question:

Ne sommes-nous pas des êtres humains? Pourquoi sommes-nous soumis à ces massacres, à la famine, aux sièges? N'avons-nous pas des droits comme tous les autres êtres humains? Des droits qui doivent être défendus. Nos enfants n'ont-ils pas le droit de vivre normalement, comme tous les enfants qui vivent en paix? N'était-il pas regrettable que tous les autres peuples du monde aient droit à un Etat et à l'indépendance? Sauf le peuple palestinien.

C'est le silence avec lequel ces crimes sont perpétrés qui nous montre qu'il existe une discrimination raciale à l'encontre du peuple palestinien et de certains autres peuples du monde.

Les mots ne suffisent pas à décrire ce qui se passe sur les territoires palestiniens. Ce que vous apprenez

par les médias n'est qu'une infime partie de la tragédie que nous vivons.

Je vous citerai seulement deux exemples des massacres et destructions.

Tout d'abord, ce qui s'est passé à Jénine dans le camp de réfugiés et ensuite ce qui se passe à Naplouse où les bâtiments ont été détruits sous les yeux des femmes et des enfants. Ce qui nous rappelle ce qui s'est passé à Auschwitz pendant l'Holocauste. N'est-ce pas une honte pour la communauté internationale que d'être incapable d'envoyer une simple mission d'observation sur place?

Le Secrétaire général a été obligé de renoncer à l'envoi de cette mission qui avait été décidée par une résolution des Nations Unies pour la simple raison qu'Israël lui a refusé l'accès au camp.

Mesdames et Messieurs, depuis plus de 20 mois, le peuple palestinien, les villes, les villages, les camps sont soumis à un encerclement militaire sans précédent dans l'histoire. Un encerclement qui a provoqué un accroissement du nombre de chômeurs qui atteint les 400 000 environ aujourd'hui, ce qui a eu pour conséquence de placer plus de 70 pour cent de la population en dessous du seuil de pauvreté.

Cette situation a suscité une crise financière, la violation des droits de l'homme, la perte de vies humaines, des contraintes imposées à la liberté de mouvements, le pillage et la destruction des biens immobiliers et des autres biens, et surtout ce que vous avez pu constater dans le rapport de nombreuses organisations, des souffrances sans fin.

Je saisis cette occasion pour remercier sincèrement le Directeur général pour toutes les observations positives qu'il a faites et pour l'élaboration de ce rapport.

Mesdames et Messieurs, le moment est venu pour que nous tous nous assumions nos responsabilités vis-à-vis de la paix en Palestine et dans la région, en général. Il est évident de nos jours que le langage des chars et des avions ne mène nulle part. La situation est de plus en plus grave. Les bombes ne cessent de tomber sur nous et cela ne peut que conduire à la résistance. La violation des droits entraîne le désespoir et pousse les gens à recourir à tous les moyens dont ils disposent pour se venger.

C'est pourquoi je lance un appel à vos peuples et à vos gouvernements pour qu'il soit mis un terme à l'agression contre notre peuple, pour qu'il soit mis un terme à l'occupation des territoires de notre peuple, de façon qu'un espoir renaisse et que notre peuple puisse continuer d'espérer, de réaliser le droit à l'indépendance de la Palestine avec Al Qods comme capitale, le droit au retour des Palestiniens.

J'espère que vous comprendrez tous que nous voulons atteindre nos objectifs au moyen de la paix et je répète, au moyen de la paix. Mais si l'occupation persiste dans nos territoires, notre peuple n'abandonnera pas son droit à la résistance contre l'occupation. Il s'agit d'un droit qui est reconnu par le droit international. Les événements ont montré, une fois de plus, qu'il ne saurait y avoir de paix tant qu'il n'a pas été mis fin à l'occupation, pas de sécurité tant qu'il n'a pas été mis fin à l'agression. Ce qu'il faut, c'est trouver une paix juste, durable et globale pour le peuple palestinien en particulier, et le peuple arabe en général. Il faut mettre un terme à l'agression contre la Palestine, le Golan et le Liban. Il faut mettre un terme à l'embargo contre notre pays et contre l'Irak, la Jamaïriya arabe libyenne et le Soudan. Ce n'est que de

cette façon que l'on pourra faire régner la paix, non seulement en Palestine mais également dans la région et dans le monde dans son ensemble.

Pour conclure, je vous transmets à tous les salutations d'un peuple épris de liberté et de paix.

*Original anglais:* M. FUNES DE RIOJA (*conseiller technique et délégué suppléant des employeurs, Argentine*) – Permettez-moi tout d'abord de féliciter le Président au nom du groupe des employeurs de la Conférence.

Le premier rapport du BIT sur l'exécution du programme, préparé par le Directeur général est une approche constructive qui devrait permettre à l'Organisation de mieux évaluer ses résultats. Il est la preuve du changement et de la modernisation du processus de prise de décisions au sein de l'OIT.

En même temps, il faut reconnaître que c'est la première tentative d'évaluer les résultats de notre Organisation à l'aune des objectifs et des indicateurs de performance. D'une manière générale, les employeurs pensent que c'est un rapport important pour deux raisons.

Tout d'abord, il était notre vision, selon laquelle les objectifs de l'OIT sont plus efficaces lorsqu'ils sont fixés à la lumière des besoins réels des mandants, qui sont les mieux à même de savoir comment faire pour que le programme de travail de l'Organisation soit pertinent, en rapport avec le monde moderne du travail.

Deuxièmement, il nous donne un aperçu des progrès réalisés par le Bureau en ce qui concerne les diverses réformes demandées par le Conseil d'administration et par cette Conférence.

L'une des réformes les plus importantes concerne l'action normative, réforme qui sera testée l'an prochain lorsque l'approche intégrée commencera à être appliquée dans le domaine de la santé et de la sécurité.

Il est important de rappeler les objectifs de l'approche intégrée. Selon la déclaration du Conseil d'administration du mois de mars dernier, «l'approche intégrée prévoit une meilleure préparation de l'action normative par une analyse exhaustive par le Bureau des normes existantes, de leur synergie, de leurs lacunes, de leur impact» et s'attachera à trouver des moyens pour accroître l'impact des normes existantes par la promotion et la coopération technique. Le plan prévoit la proposition de nouvelles normes ou la révision d'anciennes, ainsi que des directives pour l'établissement des objectifs et du contenu. L'objectif est de rendre l'ensemble des instruments de l'OIT plus cohérent, plus moderne et applicable d'une manière plus large.

Cette approche intégrée sera la contribution de l'OIT au monde du travail moderne.

Aujourd'hui, une kyrielle de thèmes sont débattus dans divers forums internationaux. Ils traitent souvent de l'éradication de la pauvreté, et d'ailleurs ce thème a également commencé à apparaître ici à l'OIT.

L'approche la plus stratégique adoptée par l'OIT nous permettra de passer d'une organisation simplement réactive à une organisation proactive, une organisation qui connaît bien les besoins de ces mandants.

Bien sûr, nous ne pouvons pas à nous seuls résoudre la question de la pauvreté, mais nous pouvons apporter notre contribution en encourageant la création d'entreprises, l'esprit d'initiative, et la création d'emplois productifs, tout cela dans le respect de la Décla-

ration de l'OIT sur les principes et les droits fondamentaux au travail.

De même, nous avons souvent parlé de ce que l'on appelle la responsabilité sociale des entreprises, mais souvent hors contexte. Elle doit maintenant être inscrite dans le programme de l'OIT. Cette responsabilité sociale des entreprises est avant tout une initiative personnelle et pour être efficace, elle doit refléter les réalités du monde des entreprises.

Elle ne vise pas à corriger les défauts ni à combler les lacunes de la législation nationale. C'est un engagement volontaire des entreprises qui va au-delà de leurs obligations juridiques. Il est donc normal que cette approche revête plusieurs formes. Il n'existe pas un modèle universel qui convienne à tous, et même si les entreprises se consultent souvent les unes les autres.

Par conséquent, les entreprises doivent être souples et doivent pouvoir trouver des approches innovatrices. Tout cela, bien sûr, dans le respect de la législation nationale. L'acceptation de la mise en conformité est en elle-même un bon signe.

En tout cas, il ne faut pas oublier que les entreprises ne doivent pas empiéter sur les fonctions ni sur les responsabilités des gouvernements.

Le rapport sur l'exécution du programme évalue nos résultats, identifie les lacunes et étudie les solutions possibles. Il faut continuer à renforcer le caractère tripartite de nos travaux, afin de permettre aux mandants de poursuivre leur collaboration avec le Bureau et de les aider dans l'élaboration des divers programmes que nous aurons décidé de mettre en oeuvre. Nous devons être clairs. Notre mission concerne le travail et la politique sociale et nos programmes doivent aller dans ce sens.

Nous, qui faisons partie des employeurs, souhaitons continuer à travailler avec le Bureau afin de créer et de mettre en oeuvre les programmes à venir.

Nous pouvons contribuer à cela en mettant les entreprises sur le devant de la scène car c'est par notre intermédiaire qu'elles pourront être entendues. D'ailleurs nous comptons sur votre coopération.

Nous sommes la voix des employeurs, il est vrai, mais c'est grâce au bureau des activités des employeurs ACTEMP que ces programmes sont identifiés et réalisés. C'est par ACTEMP que nous pouvons accéder aux activités de l'OIT.

Nous pensons qu'il est important que l'ACTEMP puisse compter sur les ressources nécessaires et sur le soutien des autres secteurs du Bureau. Ce serait une erreur de réduire les activités des employeurs ou de les submerger à l'intérieur d'autres programmes.

Le rapport du Directeur général nous montre qu'il est indispensable de poursuivre une politique de partenariat active et un programme de coopération technique, en faveur des territoires occupés et qu'il faut renforcer ces activités.

Nous devons encourager le dialogue à tous les niveaux et entre toutes les parties. Nous devons promouvoir les petites entreprises tout particulièrement car ce sont elles qui sont la source des plus importantes créations d'emplois. Il faut mettre l'accent sur l'emploi des jeunes et leur formation.

Notre participation dans ce processus constitue la meilleure contribution de l'OIT pour améliorer la situation des travailleurs et des employeurs de ces territoires. Nous avons une responsabilité conjointe dans le soutien qui doit être apporté à l'OIT dans cette tâche, pour l'aider à ouvrir de nouvelles voies vers la

justice sociale dans le cadre des efforts faits pour édifier la paix.

Le tripartisme a toujours été tout au long de l'histoire de l'OIT la pierre angulaire de son succès. Son avenir dépend du renforcement du tripartisme, de sa capacité à s'acquitter de son mandat, à répondre aux attentes de ses mandants, et à atteindre les objectifs qu'elle se fixe.

Le monde du travail connaît des mutations rapides que nous devons suivre de très près tout en recherchant par avance des solutions. Telle est la responsabilité des trois mandants. Nous sommes sur la bonne voie. L'OIT et ses mandants vont de l'avant ensemble.

*(M. Rampak prend place au fauteuil présidentiel.)*

*Original anglais: M. HERCZOG (délégué gouvernemental, Hongrie)* – Le fait qu'un rapport bien structuré et clair ait été préparé facilite beaucoup l'examen de l'exécution du programme de l'OIT pour la période 2000-01. Il est important de noter que l'introduction de la budgétisation stratégique a été un succès. En comparant les indicateurs de performance avec les cibles et les résultats, les membres ont pu évaluer de manière objective les activités de l'Organisation.

Je souhaiterais me concentrer sur trois sujets. Tout d'abord, la Hongrie considère que la promotion et la mise en œuvre des normes et des principes fondamentaux au travail sont l'un des objectifs stratégiques les plus importants de l'OIT.

Le gouvernement hongrois se félicite de l'excellence des résultats obtenus. Toutefois, certains domaines exigent un peu plus d'efforts, notamment le faible nombre de rapports reçus sur la mise en œuvre des conventions est inadmissible.

Le fait que le suivi de la Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail soit devenu opérationnel est une grande réussite. Pour les deux systèmes d'établissement des rapports de suivi, il est vrai que l'approche objective et promotionnelle adoptée permet d'identifier les pays et les domaines nécessitant une assistance technique. En conséquence, des programmes ont été lancés. Je demande instamment que des ressources prélevées sur le budget ordinaire de l'OIT ainsi que des ressources extrabudgétaires soient affectées à l'assistance technique dans le cadre de la Déclaration.

Deuxièmement, j'attache une égale importance à l'objectif stratégique n° 4, intitulé: «Renforcer le tripartisme et le dialogue social». Tout en appréciant les résultats obtenus, je trouve regrettable que les objectifs n'aient pas été atteints concernant la promotion de la ratification de la convention (n° 144) sur les consultations tripartites relatives aux normes internationales du travail, 1976 (indicateur 4b.2) et concernant l'égalité entre les sexes (indicateur 4b.3).

Si vous me le permettez, je vais interrompre ici mon examen du rapport du Directeur général pour vous parler de la question du dialogue social, qui est devenu un sujet brûlant en Hongrie ces derniers temps.

Un nouveau gouvernement a été élu à la fin du mois de mai et son objectif déclaré de s'attaquer en priorité à la politique de l'emploi. A cet effet, les questions relatives au dialogue social, à l'emploi, à la main-d'œuvre, à la formation et l'égalité des chances au travail relèvent de nouveau d'un seul ministère. Pour formuler et mettre en œuvre nos politiques, nous nous appuyons particulièrement sur les possibilités qu'offre le dialogue social. Le gouvernement s'efforce

de conduire des consultations afin de parvenir à des accords. Ces consultations couvriront les questions économiques les plus importantes.

Dans cette tâche, nous souhaitons tirer parti des excellentes relations que nous entretenons avec l'OIT. Mon gouvernement apprécie beaucoup le travail que fait le Bureau et assurera toutes les conditions nécessaires pour qu'il continue à fonctionner efficacement et durablement.

Troisièmement, j'aimerais revenir au rapport du Directeur général, et plus particulièrement à la question des relations externes et des partenariats, auxquels j'attache une importance toute particulière. C'est un élément important de la stratégie de l'OIT que son existence et ses politiques soient largement reconnues par la communauté internationale, plus spécifiquement au sein du système des Nations Unies et des institutions de Bretton Woods et par l'OMC. Les résultats obtenus au cours du biennium sont adéquats.

En même temps, je pense que ces résultats et les opinions exprimées dans le cadre du Groupe de travail sur la dimension sociale de la mondialisation du Conseil d'administration justifient une approche plus active pour mettre en avant l'Agenda de l'OIT pour un travail décent dans le cadre de la coopération internationale. L'OIT devrait s'appuyer sur ses structures sur le terrain ainsi que sur les activités du Groupe des politiques internationales.

*Original anglais: M<sup>me</sup> SHOULEVA (vice-Premier ministre, ministre du Travail et de la Politique sociale, Bulgarie)* – Je souhaite féliciter le Président et ses adjoints pour leur élection. Je suis certaine que, sous leur direction, la Conférence sera un succès. Qu'ils soient assurés du plein appui et de la coopération de mon pays pour leurs importants travaux.

J'aimerais également féliciter le Directeur général du BIT, M. Juan Somavia, pour ses efforts incessants afin de parvenir à un travail décent dans le monde entier. Comme il ressort de son rapport, l'OIT peut être fière de ses réalisations qui serviront d'instrument politique efficace afin de gérer les changements dans notre monde complexe et mondialisé.

Il est indiscutable que le succès de chaque économie résulte de trois composantes principales: la croissance de la production et des revenus, le volume des droits et libertés dont jouissent les travailleurs et l'efficacité des systèmes de sécurité sociale et de protection sociale.

Notre coopération avec l'OIT est une aide considérable au niveau de la mise en œuvre efficace et pratique des composantes stratégiques qui se trouvent au cœur du programme de mon gouvernement.

Permettez-moi de vous présenter quelques résultats de cette coopération. La République de Bulgarie compte parmi les premiers pays à avoir ratifié un ensemble d'instruments fondamentaux de l'OIT, notamment les conventions fondamentales de l'OIT dans le domaine du droit du travail. Ceci démontre dans la pratique notre volonté d'appliquer une politique active dans ce domaine. Au stade actuel du développement des pays en transition, dont fait partie mon pays, il est particulièrement important de surmonter la contradiction existant entre le travail effectué et l'insuffisance des salaires. Nous estimons qu'il s'agit là d'une question clé visant à promouvoir le travail décent. C'est dans ce contexte, ainsi que dans le contexte des quatre objectifs stratégiques de l'Organisation et de la

mise en œuvre de l'Accord de coopération entre l'OIT et la République de Bulgarie, que plusieurs missions de consultation ont été effectuées par des représentants de l'OIT et que des séminaires tripartites ont été organisés sur les sujets suivants: le dialogue social, les égalités de chance entre hommes et femmes, la réglementation du salaire par le biais du dialogue social et la protection de la rémunération du travail, notamment par des fonds de garantie.

Le projet de l'OIT à long terme intitulé: «Formation par le biais des inspections du travail intégrées», financé par le gouvernement de l'Allemagne, sera mis en œuvre d'ici à la fin du mois d'août.

La Bulgarie participe également au programme de grande échelle de coopération technique dans le cadre de l'OIT, le Programme international pour l'abolition du travail des enfants, le Programme IPEC.

Comme l'a déjà mentionné ma délégation hier, une équipe de sociologues a élaboré un rapport national sur le travail des enfants, qui a fait l'objet d'un débat par toutes les parties concernées lors d'un séminaire organisé avec l'appui financier de l'IPEC. En conclusion, le séminaire a déclaré que le problème du travail des enfants en Bulgarie n'était pas aussi aigu que dans d'autres pays. Toutefois, nous continuons par le biais du plan d'action national, d'œuvrer pour l'élimination des pires formes de travail des enfants. En participant au Programme de coopération technique visant à mettre en œuvre la Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail, la Bulgarie s'efforce d'introduire un nouveau système de relations professionnelles, incarnant le processus démocratique et de décentralisation dans le pays. Cette activité est menée sur la base d'un dialogue permanent avec les partenaires sociaux et les ONG.

Nous apprécions fortement notre coopération avec l'OIT ainsi que le partenariat actif avec l'équipe multidisciplinaire pour l'Europe centrale et orientale. Nous sommes convaincus que la Bulgarie réussira, grâce à sa participation, à atteindre l'objectif stratégique consistant à garantir un travail décent pour tous, ceci constituant un élément essentiel du développement social et un critère de progrès de chaque société.

De cette tribune, je souhaiterais exprimer toute ma reconnaissance à l'ensemble des pays qui ont appuyé la candidature de la République de Bulgarie au poste de membre titulaire du Conseil d'administration de l'OIT. Permettez-moi de vous assurer que la Bulgarie n'épargnera pas ses efforts et s'attachera à de faire preuve d'imagination pour la mise en œuvre effective des objectifs stratégiques de notre Organisation.

*Original anglais: M. HUSSAIN (délégué gouvernemental, Pakistan) –* Qu'il me soit permis de féliciter le Président de son élection à la 90<sup>e</sup> session de la Conférence internationale du Travail. Nous sommes convaincus que, sous votre conduite dynamique et avisée, cette session atteindra ses objectifs.

Le Pakistan vit des temps difficiles. Les contraintes économiques internes, qui résultent principalement des problèmes de sécurité, continuent à restreindre la capacité du gouvernement d'agir vite et de façon décisive. Toutefois, nous avons décidé d'aller de l'avant. Les réformes que le gouvernement a lancées dans tous les domaines seront poursuivies.

A l'occasion de sa 89<sup>e</sup> session, nous avons informé la Conférence de notre programme social de grande ampleur. Il prévoit de profondes réformes de la législation du travail et vise à ce que le secteur public ré-

ponde mieux aux besoins des personnes démunies et des travailleurs, de créer des débouchés économiques pour les travailleurs, d'accroître l'insertion sociale, la participation politique et la sécurité financière et sociale et de progresser vers l'égalité économique.

Cette stratégie reprend les quatre objectifs stratégiques de l'OIT. Les mesures que le gouvernement a prises sont éloquentes: nous avons ratifié la convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999 et la convention (n° 100) sur l'égalité de rémunération, 1951 de l'OIT. Le Pakistan a déjà ratifié sept des huit conventions fondamentales du travail; nous avons créé un conseil consultatif du travail et une organisation faïtière de consultation tripartite sur des questions politiques; nous promovons le dialogue social et le bilatéralisme par le biais du Conseil bipartite des employeurs et des travailleurs du Pakistan; notre gouvernement soutient pleinement cette initiative des travailleurs et des employeurs et promeut la création de comités provinciaux de ce conseil, en vue d'un dialogue constant entre nos partenaires sociaux. Par ailleurs, nous avons décidé de rehausser le salaire minimum des travailleurs non qualifiés et de regrouper les lois du travail en six catégories, selon des modalités qui seront bientôt approuvées; nous avons également relevé les prestations de maternité pour toutes les femmes qui travaillent et accru de 100 pour cent l'indemnisation des travailleurs en cas de décès ou de lésions graves de même que les pensions de vieillesse des travailleurs de l'industrie. Nous avons mis en œuvre un programme national d'élimination du travail des enfants, en collaboration avec l'OIT, et élaboré un nouveau programme d'action visant à abolir la servitude pour dettes au Pakistan.

La réduction de la pauvreté par la création d'emplois et par le développement des PME, assortie d'une protection sociale et d'un dialogue social accru, est l'un de nos principaux objectifs.

A la suite du Forum global sur l'emploi de l'OIT, le Pakistan a lancé un dialogue tripartite en vue de l'élaboration d'une stratégie nationale pour l'emploi qui vise à créer 2 millions d'emplois. Cette stratégie est l'une des composantes importantes de la stratégie de réduction de la pauvreté que le Pakistan mène avec l'aide du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale. A cet égard, les services consultatifs techniques du BIT ont été très précieux. Il est important de souligner que, dans une économie de plus en plus mondialisée et interdépendante, la vie des personnes, en particulier des travailleurs, dépend aussi de politiques et de décisions qui viennent d'autres pays: par exemple, des règles commerciales inéquitables à l'échelle mondiale, des mouvements de capitaux volatils et imprévisibles, une aide au développement insuffisante et des entraves artificielles et discriminatoires aux transferts de technologie à des fins pacifiques.

Le succès d'une stratégie de l'emploi au niveau national dépend étroitement de l'environnement économique, financier et commercial international. Il est urgent de parvenir à un ordre économique international plus équitable, plus juste, ce qui suppose d'accroître les ressources financières à la disposition des pays en développement, pour différentes mesures, notamment en allégeant leurs dettes et en leur donnant accès aux marchés des pays développés, particulièrement pour les produits de l'agriculture et pour les produits manufacturés à forte intensité de main-d'œuvre.

Nous sommes encouragés par les résultats du Forum global sur l'emploi. Le forum a non seulement relevé le défi d'aborder le ralentissement de l'économie mondiale et les événements du 11 septembre, mais il a aussi confirmé que la création d'emplois dépend beaucoup d'une bonne gouvernance à l'échelle mondiale. L'OIT, et en particulier le Directeur général et ses collaborateurs, mérite nos éloges et notre soutien pour la promotion et la mise en œuvre des recommandations du forum.

Le rapport du Directeur général rend compte en détail de l'exécution des objectifs stratégiques et de la budgétisation. Il fait état des progrès considérables de différents programmes. Ma délégation tient à souligner qu'elle se félicite du travail du Directeur général et du Bureau et qu'elle les en remercie. Ma délégation souhaite faire observer, en particulier, que le rapport souligne la nécessité d'une aide technique et financière cohérente du BIT pour que les pays en développement puissent mettre en œuvre, de manière efficace, les obligations qui découlent de nouvelles ratifications. A cet égard, le Pakistan espère que l'OIT l'aidera de façon soutenue à atteindre ses objectifs nationaux.

S'il mérite d'être clarifié au niveau de l'exécution, le travail décent demeure un outil conceptuel et opérationnel très utile.

Il est important de faire en sorte que le travail décent passe de l'état de paradigme à l'état de politique cohérente. L'année dernière, le Pakistan a proposé à l'OIT d'entreprendre des programmes pratiques au niveau national auxquels seraient associées toutes les parties prenantes. Une assise solide du travail décent portant sur des observations et fondée sur les expériences acquises au niveau national, étant donné les circonstances et les possibilités particulières, faciliterait l'intégration du travail décent dans les objectifs opérationnels de l'OIT.

Nous nous inquiétons vivement de voir la situation sociale et économique se détériorer dans les territoires palestiniens occupés. Comme l'a dit le Directeur général dans son rapport à la Conférence, la situation «se dégrade chaque jour et la pauvreté et le chômage s'aggravent. En pratique, il s'agit d'une crise humanitaire généralisée».

L'économie palestinienne s'est complètement arrêtée en raison de la politique de bouclage, d'une crise financière ainsi que des dommages et des destructions résultant des opérations militaires menées dans les territoires occupés. L'OIT doit d'urgence prendre des mesures pour régler cette situation et mettre en place un vaste programme de coopération technique. Nous en appelons aussi à la puissance occupante pour qu'elle cesse toute opération militaire dans les territoires occupés.

La vision de l'OIT est basée sur la reconnaissance du fait que la pauvreté où qu'elle existe constitue un danger pour la prospérité de tous. Sur notre planète, 2,8 milliards de personnes n'ont que 2 dollars par jour pour vivre, tandis que plus d'un milliard en a moins encore. Il ne peut y avoir de tâches plus urgentes pour la communauté internationale que la lutte contre la pauvreté. Malheureusement, dans bien des régions du monde, la pauvreté est un terreau fertile pour les conflits, la violence et même la terreur. Mais les piliers de la paix et de la stabilité ne peuvent être édifiés dans le borbier de la pauvreté et de l'exploitation.

Le rôle de l'OIT est crucial dans l'édification d'une paix mondiale et durable ainsi que d'un ordre écono-

mique et social international équitable. Nous sommes convaincus qu'ensemble nous serons à la hauteur de la situation.

*Original anglais: M. SOODHUN (ministre du Travail et des Relations professionnelles, Maurice) – Je tiens avant tout à féliciter M. Elmiger à l'occasion de son élection au poste de Président. C'est avec beaucoup d'émotion que je prends la parole devant cette assemblée, non seulement parce que je m'exprime en tant que ministre du Travail et des Relations professionnelles mais aussi parce que, pendant plus de vingt ans, j'ai été associé au monde du travail en tant que syndicaliste.*

Je me dois de remercier vivement le Directeur général au nom de mon pays pour les importants efforts qu'il a faits afin de promouvoir le concept de travail décent.

Le travail décent demeure une priorité centrale et permanente de notre stratégie d'élimination de la pauvreté, en particulier en ce moment où la mondialisation fait face à une crise de légitimité et crée un sentiment silencieux d'impuissance dans de nombreuses familles, comme l'a dit le Directeur général lui-même lors du Forum global sur l'emploi l'an dernier. La réflexion sur les aspects sociaux de la mondialisation et sur l'emploi que l'OIT a engagée par le biais du Forum mondial de l'emploi nous laisse espérer que des questions telles que l'atténuation de la pauvreté, les droits du travail et la protection sociale seront dûment examinées.

Le gouvernement de mon pays fait face actuellement à des choix politiques délicats. Il s'agit de moderniser l'économie, de renforcer la compétitivité, de promouvoir la protection des droits fondamentaux et de préserver la stabilité sociale. En nous appuyant sur le concept de travail décent, nous avons mis au point un plan de lutte contre la pauvreté et nous consacrons des fonds importants à l'intégration des groupes les plus vulnérables par le biais de programmes de micro-crédit et de projets de développement communautaire. Des compensations sont versées chaque année aux travailleurs en fonction de l'augmentation du coût de la vie, une pleine compensation étant accordée aux groupes à bas revenus et aux personnes âgées. Depuis l'an dernier, le versement d'une prime de fin d'année est devenu une constante.

La création d'emplois demeure l'une des priorités les plus urgentes. Elle peut se faire par le biais de stratégies pour la formation et le recyclage des travailleurs, la promotion des investissements, les projets de coopératives et le développement de l'esprit d'entreprise, en particulier pour les femmes.

La protection des droits fondamentaux est renforcée grâce à l'examen de la législation du travail, qui fait l'objet, à l'heure actuelle, de consultations tripartites. A cet égard, je suis heureux de vous annoncer que le gouvernement de Maurice se propose de ratifier la [convention n° 100](#) sur l'égalité de rémunération et la [convention n° 111](#) concernant la discrimination dans l'emploi et la profession, et ce après consultations avec les partenaires sociaux. Le gouvernement présentera aussi un projet de loi complet sur la discrimination entre les sexes. La ratification de la [convention n° 155](#) sur la sécurité et la santé des travailleurs et de la [convention n° 150](#) sur l'administration du travail est également envisagée.

Nous avons lancé des réformes importantes afin de moderniser l'administration du travail et pour que ses

services soient plus accessibles et plus proches des travailleurs grâce à l'ouverture de bureaux dans les régions.

Le gouvernement met l'accent sur le dialogue social et le tripartisme. Il a créé un conseil national économique et social qui regroupe les syndicats, les employeurs, les ONG et le gouvernement pour traiter de questions de politique économique et sociale. Les mécanismes de conciliation et de médiation sont en cours d'amélioration. Un guide sur les pratiques de relations professionnelles sera élaboré, de même qu'un code de directives pratiques sur des lieux de travail sans conflit. De plus, nous allons lancer une campagne pour promouvoir le concept de la négociation collective dans les entreprises. Cela étant, toutes ces politiques dépendent pour l'essentiel de la transparence, du dialogue social, de la confiance et du respect réciproques de la part des partenaires sociaux.

Le gouvernement de Maurice accorde une attention toute particulière aux travailleurs migrants et nous allons diffuser des directives concernant l'emploi des travailleurs que nous accueillons chez nous afin que les droits des travailleurs migrants soient protégés.

Nous nous intéressons aussi à la question de la protection sociale, et ce de différentes façons. Une étude sur le travail et la famille a déjà été réalisée et elle sera suivie d'une conférence tripartite qui devrait déboucher sur des stratégies permettant de concilier priorités familiales et impératifs professionnels.

Je suis heureux de vous rappeler que nous avons aussi élaboré une stratégie nationale de lutte contre le VIH/SIDA et qu'un comité de coordination national, à la tête duquel se trouve le vice-Premier ministre, contrôle l'exécution du plan.

La santé et la sécurité au travail sont l'une des grandes préoccupations de notre gouvernement. La législation concernant la sécurité et la santé au travail est en cours de révision afin de répondre aux changements technologiques et aux nouveaux risques qui se présentent sur les lieux de travail. Une politique nationale concernant la sécurité et la santé au travail a été élaborée. Nous avons également mené une étude sur l'amiante, et un plan d'action est en train d'être mis au point. Il s'accompagne de règles pour le contrôle de l'amiante sur le lieu de travail. Nous allons également lancer cette année une campagne nationale de sensibilisation sur les accidents du travail avec pour but de mettre une stratégie cohérente de prévention des accidents du travail.

Pour ce qui est du travail des enfants, même si c'est un phénomène marginal à Maurice, le gouvernement est fermement décidé à prévenir toute forme d'exploitation des enfants. De grandes réformes du système d'enseignement sont en cours. Elles s'accompagnent d'investissements très importants dans les infrastructures scolaires afin que chaque enfant trouve une place à l'école primaire et secondaire, mais aussi qu'il puisse recevoir un enseignement de qualité. De même, nous avons mis en place les mécanismes de contrôle prévus par la [convention n° 182](#) et nous espérons que nous pourrions bénéficier des conseils techniques de l'OIT à ce sujet.

Avec les pressions qu'exerce la mondialisation, les petits pays comme le mien comptent beaucoup sur l'aide de l'OIT pour traduire les objectifs du travail décent dans la réalité. Nous espérons sincèrement que des ressources supplémentaires seront accordées pour appuyer nos efforts. A ce sujet, nous proposons,

compte tenu des problèmes particuliers auxquels sont confrontées l'Afrique et sa population, que soit organisée une conférence régionale de l'OIT sur le travail décent pour la région africaine.

Avant de conclure, je saisis cette occasion pour informer mes collègues de l'OUA que mon pays s'est proposé pour accueillir la prochaine réunion de la Commission des affaires sociales et du travail de l'OUA l'an prochain. J'ai le grand plaisir de leur lancer à tous une invitation.

J'aimerais aussi remercier l'OIT de l'appui qu'elle nous a apporté pour différents projets, ainsi que des encouragements qui nous ont été prodigués par le Directeur général.

*Original portugais: M. JOBIM FILHO (ministre du Travail et de l'Emploi, Brésil)* – Je souhaiterais tout d'abord féliciter le Président de son élection à la présidence de la 90<sup>e</sup> session de la Conférence internationale du Travail. Je suis convaincu qu'il conduira nos travaux avec toute la compétence voulue. Je profite aussi de l'occasion pour féliciter le BIT en la personne de son Directeur général, M. Somavia, pour les activités entreprises pendant les années 2000-01. Le rapport, présenté pour la première fois dans une optique stratégique, fait ressortir les efforts déployés par l'Organisation pour s'acquitter de son mandat aussi efficacement que possible en vue d'atteindre ses nobles objectifs.

Comme pour l'Organisation, la promotion du travail décent est pour le Brésil une grande priorité. Dans ce contexte, mon gouvernement brésilien met en œuvre toute une série de mesures, notamment pour combattre le travail des enfants, le travail forcé, la discrimination et le travail informel et pour promouvoir la sécurité et la santé sur le lieu de travail.

Les résultats sont là. Le nombre d'enfants et d'adolescents âgés de 5 à 14 ans qui travaillent est tombé de 4 millions à 2,9 millions entre 1992 et 1999.

Le gouvernement entend soustraire au travail au moins 500 000 enfants par an pendant la période 2000-2002.

Dans ce contexte, plus de 65 000 inspections ont eu lieu de 1999 à 2001, et pour la première fois, elles ont englobé le secteur informel. Désormais, toutes les inspections portent également sur le travail des enfants.

Pour éviter que les enfants ne soient obligés de recommencer à travailler faute de moyens de subsistance, des aides sont accordées à 800 000 d'entre eux. Pour mon gouvernement, la place des enfants est à l'école. A cet égard, je vous rappelle que le gouvernement de M. Cardoso accorde une importance toute particulière à l'éducation: 97 pour cent des enfants âgés de 7 à 14 ans sont désormais scolarisés et quelque 8,5 millions d'entre eux bénéficient de bourses.

Toujours à propos du travail décent, je signale que, en collaboration avec d'autres services, ce groupe d'inspection mobile a fermé des centres de travail forcé ou dégradant et aidé les travailleurs à se réinsérer.

Le gouvernement du Brésil fait un effort particulier en matière d'éducation en faveur de ces travailleurs. Il a soumis au Congrès un projet de loi qui leur permettrait de bénéficier d'une allocation de chômage. C'est de cette façon que nous nous efforçons de mettre fin au cercle vicieux qui conduit les travailleurs, faute d'alternative, à retomber dans la précarité.

La promotion d'emplois décents ne dispense pas bien évidemment de lutter contre la discrimination en

matière d'emploi et de profession. C'est ainsi que le gouvernement encourage la création de centres dont le mandat est d'œuvrer dans ce domaine dans tous les bureaux régionaux du ministère du Travail et de l'Emploi. Plus de 60 centres de ce type ont déjà été créés. Les centres sont les interlocuteurs des victimes de discrimination, que celle-ci soit fondée sur le sexe, la race, la couleur, l'âge, l'orientation sexuelle ou un handicap physique.

Les normes de santé et de sécurité sur les lieux de travail se sont beaucoup améliorées. Les inspections se multiplient et des programmes de prévention ont été lancés afin de limiter le nombre d'accidents du travail et de maladies professionnelles. Le taux de mortalité a ainsi baissé de 23 pour cent entre 1998 et 2000. Nous entendons le réduire de 40 pour cent d'ici à 2003.

En ce qui concerne l'amélioration de la qualité des emplois, le Brésil a créé plus de 1,2 million d'emplois dans le secteur formel de 2000 à 2001. Cela est dû à la politique économique, au recours à des formules novatrices pour la création d'emplois et à l'action de l'inspection du travail.

Nous cherchons de nouvelles manières de rendre formel le travail informel. C'est une des priorités de notre gouvernement. Nous sommes en train, à cette fin, de faire réaliser une étude pour l'introduction de procédures simplifiées qui devraient bénéficier aux travailleurs occasionnels, soit environ 10 millions de personnes.

Le gouvernement du Brésil, les employeurs et les travailleurs de mon pays, de même que la plupart de nos partenaires du MERCOSUR s'inquiètent de plus en plus de la montée du protectionnisme dans les pays industrialisés, lesquels font obstacle aux exportations des pays en développement et augmentent les subventions agricoles. Ces pratiques pèsent sur le marché de l'emploi dans les pays en développement. Elles entraînent une précarisation des relations de travail et débouchent sur une agitation sociale.

Le Brésil est déterminé à travailler au succès du groupe de travail tripartite de haut niveau sur les nouvelles normes de travail dans le secteur maritime. Ce groupe, créé par le Conseil d'administration du BIT, devrait terminer ses travaux d'ici à 2005.

Le gouvernement du Brésil fait le maximum, avec les représentants des employeurs et des travailleurs, pour améliorer la situation et les perspectives du marché de l'emploi, l'un des rôles essentiels de l'Etat étant de permettre aux citoyens d'exploiter toutes leurs potentialités professionnelles et humaines.

Permettez-moi pour finir de souhaiter plein succès au Conseil d'administration qui vient d'être élu.

*Original anglais:* Le PRÉSIDENT (M. RAMPAK) – Avant de clore la séance de ce matin, le Greffier souhaite faire un certain nombre d'annonces.

Le GREFFIER de la CONFÉRENCE – La Conférence a été saisie d'une demande de droit de réponse. Conformément à ce qui a été décidé par le bureau de la Conférence et comme cela a été porté à l'attention de la Conférence par son Président lors de la troisième séance, la réponse doit être brève, ne pourra pas dépasser deux minutes, doit se limiter au point mis en cause, ne doit en aucun cas fournir l'occasion d'un nouveau discours, et elle doit se faire dans un langage parlementaire.

Comme décidé également par le bureau, il n'y aura pas de droit de réponse accordé à la réponse.

*Original anglais:* Le PRÉSIDENT – Après les explications fournies par le Greffier, je vous donne donc un droit de réponse et vous demande de respecter les dispositions réglementaires qui s'appliquent.

*Original anglais:* M. LEVY (*délégué gouvernemental, Israël*) – Je souhaiterais répondre rapidement au représentant de la Palestine, tant en ce qui concerne le langage insultant qu'il a utilisé que la teneur de son discours, contraire aux principes et valeurs de l'OIT. Les souffrances récentes des deux populations sont dues à la décision des Palestiniens de recourir au terrorisme et à la violence. Ce que vous appelez actes de résistance, au cours desquels 520 Israéliens ont été tués et des millions ont été blessés, sont en fait des attentats-suicides dans des autobus et des restaurants. Tandis que nous débattons ici, deux nouveaux attentats-suicides ont eu lieu, faisant 18 morts et 50 blessés israéliens. Les Palestiniens ont eu la possibilité en juillet 2000, à Camp David, d'atteindre les objectifs énoncés ici par leur porte-parole, mais par la négociation, et non par des discours parlant de victoires atteignant tous leurs objectifs. Ils ont choisi la violence, et notamment la violence verbale qui s'exprime dans cette salle. Mais il reste toujours la possibilité de mettre un terme à la violence, ce qui mettra en même temps un terme aux restrictions et aux bouclages, permettant aux discussions de reprendre.

Les Palestiniens et les Israéliens sont voisins. Ils sont condamnés à cohabiter. Même durant les récents heurts, Israël a continué de promouvoir le bien-être des travailleurs palestiniens, de défendre leurs droits sociaux, de transférer des fonds aux comptes bancaires des travailleurs et de créer des sites industriels pour stimuler l'emploi.

Nous sommes favorables aux efforts du Directeur général tendant à intensifier la coopération technique avec les Palestiniens. Il est regrettable que le représentant ici, M. Al-Natsheh, ait toujours préféré faire des discours haineux dans cette salle que de collaborer dans l'esprit de dialogue de l'OIT.

*(La séance est levée à 12 h 50.)*

## TABLE DES MATIÈRES

	Pages
<i>Onzième séance:</i>	
Ratification de deux conventions internationales du travail par la Suède et le Burundi .	1
Rapport du président du Conseil d'administration et rapport du Directeur général: Discussion ( <i>suite</i> ) . . . . .	1
<i>Orateurs:</i> M <sup>me</sup> Tokarska-Biernacik, M. Neffati, M. Muhesen, M. Tunhammar, M. Nagiyev, M. Smith, M. Djilani, M. Vermeend, M. Mckennirey, M. Díaz Guerra, M <sup>me</sup> Quintin, M. Al-Natsheh, M. Funes de Rioja, M. Herczog, M <sup>me</sup> Shouleva, M. Hussain, M. Soodhun, M. Jobim Filho, M. Levy	
<i>Douzième séance:</i>	
Rapport du président du Conseil d'administration et rapport du Directeur général: Discussion ( <i>suite</i> ) . . . . .	16
<i>Orateurs:</i> M. Ray Guevara, M. Ito, M. Sweeney, M. El Fassi, M. Pais Antunes, M <sup>me</sup> Bannerman, M. Villaran de la Puente, M. Al-Faisaly, M. Sakhan, M. Shmakov, M. Thys, M. Al-Juma, M. Khan, M. Nuwa Wea, M. Sulkowski, M. Ryssdal, M. Faridi-Araghi, M. Meral, M. El Azali, M. Kasey, M. Magaya, M. Lall, M <sup>me</sup> Kayitesi, M. Thailuan, M <sup>me</sup> Lilleväli, M. Ivala, M. Gurdían Castellón, M. Pacheco Salazar, M. Barberini, M. Moushouttas, M. Obbo, M. Ahmed, M. Leitzelar Vidaurreta, M. Gjinushi, M. Cambus, M. Zharikov, M. Arthur Errazuriz, M <sup>me</sup> Delap, M. Suparwanto, M. Simeonov, M. Al Debss, M. Musenge, M. Mireles, M. Peet, M <sup>me</sup> Romchatthong, M. Herrera Roa, M. Ortega	